



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 65762

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les conditions de mise en oeuvre du congé de paternité annoncé lors de la conférence de la famille le 11 juin dernier. Le texte proposé mentionne « 10 jours ouvrables par naissance ». Or il semblerait que la situation des parents confrontés à des naissances multiples (jumeaux ou plus) ne soit pas prise en compte. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour ces familles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé lors de la conférence de la famille du 11 juin dernier la création d'un congé de paternité de deux semaines destiné à conforter le lien entre le nouveau père et son enfant. Les dispositions législatives nécessaires à la mise en oeuvre de cette réforme sont actuellement examinées par le Parlement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Lors de la première lecture par l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'est déclaré favorable à l'allongement du congé de paternité pour les cas de naissances multiples. Dans ces situations, le congé sera donc porté à trois semaines.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65762

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5130

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6625